

PUBLIÉ LE 13/02/2026

Décision n° 2026-13 du 13/02/2026 - Désignation d'un expert externe ponctuel à l'ANSM (LOISEAU Clémence)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - EXPERTISE : NOMINATIONS EXPERTS PONCTUELS

Le Directeur du « GIS EPI-PHARE » ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Décide

Article 1^{er} : Mme LOISEAU Clémence est désignée expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 13 Février 2026

Pr Mahmoud Zureik
Directeur GIS EPI-PHARE
Epidemiologie des produits de santé ANSM-CNAM